

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

N° CP/2014/775 - Administration générale - 5
Prise à bail de locaux de bureaux rue Hirn à STRASBOURG.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L4111-1;
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1311-9 et suivants;
Vu l'avis de France Domaine SEI n° 2014/0370 en date du 21 mai 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- approuve le bail joint en annexe ayant pour objet la location d'une surface de bureaux de 1 868 m² dans l'immeuble situé 6/8 rue Gustave Adolphe Hirn à Strasbourg,

- approuve les conditions de location suivantes :

Régime : bail de droit civil soumis aux dispositions des articles 1714 et suivants du code civil

Durée :

Neuf années dont six années fermes

Date d'effet prévisionnelle : 8 décembre 2014

Possibilité de résilier après 6 années contre versement d'une indemnité forfaitaire de 180 000 €

Révision du loyer à la baisse si reconduction à l'échéance

Date de 1er versement de loyer : 1er janvier 2015

Loyers :

Bureaux : 135 €/m²/anHT/HC

Stationnements en sous-sol (46 emplacements) : 750 € l'unité/an/HT/HC

Stationnements en extérieur (21 emplacements) : 420 € l'unité/an/HT/HC

Fibre optique entre l'immeuble Les Ponts Couverts et l'immeuble Espace Vauban : 500 € HT/an

Caves : 15 €/m²/an/HT/HC

Indexation annuelle (indice ILAT du loyer des activités tertiaires)

Charges : refacturées

- approuve les honoraires d'un montant de 45 111 € HT dus à la société Espaces et Développements;
- autorise le président du Conseil Général à signer le bail avec Electricité de Strasbourg selon le projet annexé à la présente délibération et à effectuer tous les actes et démarches relatifs à son exécution, y compris la résiliation.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141103-lmc189768-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 04/11/14